



Les élèves des petites classes de Thierrens se sont initiés au golf la semaine passée. Sur nonante minutes, ils ont pu découvrir trois techniques: le long jeu, l'approche et le putting.

Le golf plante son tee dans les salles de gymnastique scolaires

Sport à l'école L'Association suisse des golfeurs indépendants vient de démarrer une tournée d'initiations à cette pratique, qui l'emmènera dans de nombreux établissements vaudois jusqu'au mois de juin. Reportage.

Sylvain Muller Texte
Florian Cella Photos

«Positionne tes jambes et ancre-toi bien dans le sol.» «Accompagne le mouvement avec tes épaules jusqu'au bout.» La semaine dernière, quelque 250 élèves de l'établissement primaire et secondaire Bercher - Plateau du Jorat ont découvert le maniement d'un club de golf en bénéficiant des conseils avisés de deux professionnels et d'un moniteur Jeunesse et Sport.

Que les défenseurs des finances vaudoises se rassurent: la construction de greens et de practices aux abords des écoles n'est pas à l'ordre du jour. La Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) et le Service de l'éducation physique et du sport (SEPS) ont, par contre, accepté la proposition de l'Association suisse des golfeurs indépendants (ASGI) d'offrir ces initiations aux élèves.

«En mai dernier, nous avons tenu un stand aux Panathlon Family Games à Lausanne en proposant aux gens de s'inscrire pour des initiations, raconte Jeremy Germanier, coordinateur des événements à l'ASGI et responsable du programme golf@school. Plus de 300 personnes se sont inscrites et ça nous a incités à proposer des initiations pour les entreprises et les écoles.»

Le concept a évidemment dû d'abord être validé par les instances cantonales, ce qui fut fait en ce début d'année après un test dans une école de Renens. «Pour qu'une demande d'intervention directe auprès des élèves soit acceptée, elle doit répondre aux

règles suivantes, expliquent les deux organes de l'Etat concernés. L'activité doit être gratuite, ne pas contenir de publicité et ne pas poursuivre de but lucratif.» Elle

doit aussi présenter un lien avec le plan d'études romand et contribuer à donner des compétences aux enseignants, afin que l'activité puisse être reconduite sans l'in-



Un matériel spécifique attendait les enfants, comme des sortes de buts gonflables pour s'entraîner aux coups les plus forts.



Parmi les néogolfeurs concentrés, certains ont été conquis par la pratique, comme le jeune Hari: «Ça m'a donné envie d'en faire!»

«On veut vraiment faire connaître notre sport à un maximum de personnes et changer son image.»

Jeremy Germanier
Coordinateur des événements à l'ASGI et responsable de golf@school

tervention d'une personne extérieure. Le SEPS dit recevoir entre dix et 20 demandes par année de la part d'associations sportives. «Les demandes visant à distribuer des flyers sont les plus nombreuses, mais il s'agit très souvent de publicité, ce qui conduit à un refus. Les demandes d'organisation de manifestations sportives sont également refusées, car elles parviennent le plus souvent trop tard et surtout parce que le calendrier annuel est déjà très chargé.»

Matériel spécifique au golf

Comme la demande de l'ASGI coïncide toutes les cases, Jeremy Germanier et son équipe de six personnes ont reçu l'autorisation d'investir les salles de gym vaudoises avec leur matériel spécifique permettant de découvrir trois techniques différentes: le long jeu, l'approche et le putting.

L'initiation se déroule sur nonante minutes, avec une introduction suivie d'un échauffement, cinquante minutes en tournus sur

les trois ateliers, puis un concours final où les élèves doivent envoyer deux balles à l'aide d'un club sur une cible de fléchettes géantes. L'occasion de vérifier que la maîtrise d'un club de golf ne s'acquiert pas totalement en nonante minutes...

Après Bercher et Thierrens ces derniers jours, le planning de l'ASGI compte encore 57 journées d'initiations dans les écoles vaudoises jusqu'à la fin de l'année scolaire. Un investissement conséquent en temps et en argent pour cette association qui compte près de 22'000 membres. Mais l'équipe de golf@school compte bien perpétuer le concept et a déjà pris des contacts avec des établissements du postobligatoire. «On veut vraiment faire connaître notre sport à un maximum de personnes et changer son image: jouer au golf, sur une saison, ça revient moins cher que le ski!» assure Jeremy Germanier.

Des néogolfeurs conquis

Les néogolfeurs avec lesquels nous avons pu échanger quelques mots à l'issue de l'initiation étaient en tout cas plutôt enthousiastes. «C'est un peu difficile de lever la balle, mais j'ai bien aimé tirer fort. Ça m'a donné envie d'en faire», constate Hari. «J'avais déjà fait du minigolf une fois et j'ai trouvé assez cool, commente Alice. Mais j'aime bien aussi faire de la gym tout court.» Quant à Valentin, un des rares à avoir placé ses deux balles dans la cible lors du concours final, il se verrait bien perséverer dans la discipline. «Mais bon, je fais déjà du vélo et du foot!»

Deux proxénètes condamnés à la prison ferme

Procès à Nyon Les deux trentenaires français ont été reconnus coupable de traite d'êtres humains par métier.

Deux trentenaires français ont été condamnés pour avoir créé et géré un réseau de prostitution romand depuis le canton de Vaud. Pour nourrir leur affaire, ils ont recruté 20 jeunes filles d'Europe et d'Amérique latine. Trois ont porté plainte. Une seule a assisté au procès à Nyon.

Vendredi, à l'issue du verdict, elle nous faisait part de son soulagement: «J'ai tenu à être présente pour représenter toutes les victimes, affronter nos agresseurs jusqu'au dernier instant.»

Les deux condamnés étaient moins fiers en sortant du tribunal. Ils ont été reconnus coupables, d'une part, de traite d'êtres humains par métier pour avoir promis du travail en Suisse à ces femmes alors dans des conditions précaires. Et d'autre part, d'encouragement à la prostitution pour les avoir contraintes à vendre leurs corps. Le plus jeune (né en 1996) doit purger 4 ans et 3 mois de prison. La peine du deuxième (né en 1993) est plus lourde - 5 ans et demi - à cause de viols commis contre une plaignante.

Culpabilité du binôme «particulièrement lourde»

La présidente de la Cour correctionnelle Anne-Laure Spitz a estimé que la culpabilité du duo était «particulièrement lourde.»

Elle a retenu des actes perpétrés avec «intensité» et «sans scrupule», un mobile «égoïste» et des conséquences «importantes» sur des jeunes femmes «vulnérables» qu'ils ont traitées comme de la «marchandise».

Selon la magistrate, elles ont été forcées à travailler dans des conditions difficiles, ne recevant parfois pas la part du bénéfice qui leur était dû. Le réseau qui a fonctionné d'octobre 2022 à août 2024 a généré 170'000 francs.

«L'agence suisse»: c'est sous ce label que les proxénètes attiraient leurs victimes, préalablement contactées sur les réseaux sociaux. Ils promettaient monts et merveilles en Suisse romande à ces proies fragiles - certaines étaient amoureuses - payant par avance les frais de voyage. Mais une fois installées sur le territoire, elles déchantaient rapidement, enchaînant les passes dans des hôtels et des appartements.

Le duo décidait de tout: l'inscription sur un site web, le contact - avec le client, la prestation à fournir, le montant du tarif, le lieu du rendez-vous.

Les deux prévenus contestent la traite d'êtres humains, mais pas l'encouragement à la prostitution. Un appel est toujours possible. M^e Stefan Disch, avocat du plus jeune condamné, n'a pas répondu à nos sollicitations. M^e Albert Habib, défenseur du deuxième, nous a déclaré: «Nous prenons acte de ce jugement sévère au regard des peines habituellement prononcées pour ce genre d'infraction et, en tout état de cause, mon mandant s'estime notamment innocent de viol.»

Dominique Botti